



Législature : 2021 – 2026  
Année : 2023  
Séance : 1

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023**

TABLE DES MATIERES

1.	<b>APPEL</b> .....	<b>3</b>
2.	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 NOVEMBRE 2022</b> .....	<b>4</b>
3.	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 DÉCEMBRE 2022</b> .....	<b>4</b>
4.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>4</b>
5.	<b>COURRIER</b> .....	<b>5</b>
6.	<b>COMMUNICATIONS DU BUREAU</b> .....	<b>6</b>
7.	<b>COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX</b> .....	<b>6</b>
	7.1 ORPC .....	6
	7.2 ASEL.....	6
	7.3 ASIJ .....	6
8.	<b>PRÉAVIS N° 01/2023 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR UNE ÉTUDE GÉOPHYSIQUE ET LE FORAGE DE RECONNAISSANCE D'UN NOUVEAU SITE POTENTIEL DE CAPTAGE</b> .....	<b>6</b>
9.	<b>PRÉAVIS N° 02/2023 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC</b> .....	<b>10</b>
10.	<b>COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ</b> .....	<b>15</b>
	10.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY .....	15
	10.2 M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX .....	16
	10.3 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT .....	17
	10.4 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN .....	17
	10.5 MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX.....	18
11.	<b>DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES</b> .....	<b>18</b>

### Ouverture de la séance

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, M. le Boursier, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

### **1. APPEL**

Présidence : M. Antoine Eichelberger

Sont excusés : Mme Catherine Keller  
Mme Maud Müller  
M. Vincent-Eric Fracheboud  
M. Boris Müller  
M. Richard Luc

Est absent : M. Ralph Brühlmann

Sont présents : 53 Conseillères et Conseillers

M. le Président Antoine Eichelberger constate que le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

### HOMMAGES

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, M. le Président Antoine Eichelberger adresse ses plus sincères condoléances à celles et ceux qui ont perdu un proche récemment :

M. le Conseiller Alain Perreten et son épouse pour la perte de leur belle-mère et mère, Mme Colette Mégroz ;

M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp pour le décès de son père ;

M. Vincent-Eric Fracheboud pour la perte de son père il y a peu.

M. le Président Antoine Eichelberger transmet également ses pensées à la famille de la victime du tragique accident survenu dans la commune ayant coûté la vie au jeune Isaac Greuter.

Enfin, il adresse ses hommages à celles et ceux qui auraient souffert de la perte d'un proche récemment et dont il n'aurait pas fait mention.

Il prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence pour ces êtres chers.

Au terme de cette minute de silence, il remercie l'assemblée pour ces hommages.

---

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 NOVEMBRE 2022**

M. le Président Antoine Eichelberger indique que le 16 janvier 2023, les documents utiles à la séance du jour ont été transmis par voie électronique et postale, en même temps que la convocation.

Un second envoi, effectué le 10 février 2023, comprenait les différents rapports des Commissions.

Il ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2022.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Antoine Eichelberger le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 DÉCEMBRE 2022**

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, il le soumet au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

## **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Président Antoine Eichelberger relève que l'ordre du jour a été établi par le Bureau lors de sa séance du 11 janvier 2023 et ouvre la discussion.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2022
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2022
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
8. Préavis n° 01/2023 :  
Demande de crédit pour une étude géophysique et le forage de reconnaissance d'un nouveau site potentiel de captage
9. Préavis n° 02/2023 :  
Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Antoine Eichelberger soumet l'ordre du jour au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

## 5. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 5 décembre 2022, M. le Président Antoine Eichelberger communique les courriers reçus et traités :

- 08.12.2022 Le Bureau électoral cantonal informe qu'il n'y aura pas de votation cantonale le 12 mars 2023, la date retenue pour l'initiative populaire « Pour la protection du climat » étant celle du 18 juin 2023.
- 09.12.2022 Le Bureau électoral cantonal confirme que le nouveau logiciel SuisseVote pourra être testé lors du scrutin du 18 juin 2023.
- 20.12.2022 Le Greffe adresse au Bureau du Conseil communal la lettre municipale demandant la convocation du Conseil communal le lundi 20 février 2023.
- 10.01.2023 M. le Conseiller Peter Weier, chef de groupe des Vert.e.s de Savigny, annonce au Bureau qu'après 5 ans de conduite du groupe, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour le remplace à ce poste à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- 12.01.2023 UCV-info.
- 25.01.2023 Courriel de M. le Boursier Bertrand Pasche de la tenue d'un audit le 3 février 2023 sur la cybersécurité des ressources informatiques communales.
- 05.02.2023 Courriel du Bureau du Conseil communal de Belmont invitant les présidentes et présidents des Conseils communaux de Pully, Lutry et Savigny à assister à leur séance du 9 février 2023.
- 07.02.2023 Copie de courrier reçu de la Municipalité : M. Sébastien Anken a été nommé huissier suppléant, en remplacement de M. Joris Cornut.
- Ce dernier étant présent dans le public, M. le Président Antoine Eichelberger l'invite à se lever afin de se présenter à l'assemblée et le remercie d'avoir accepté cette nomination.*
- 14.02.2023 Courriel de Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informant que la commune de Savigny a obtenu le certificat Cyber-safe de la part de l'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité.

## 6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président Antoine Eichelberger réitère le fait que le Bureau s'est réuni le 11 janvier 2023 afin de préparer le Conseil communal du jour.

Lors de cette séance, le Bureau a également procédé à l'assermentation de M. Pierre-Dominique Schupp. M. le Président Antoine Eichelberger l'invite à se lever afin d'être présenté à l'assemblée et le félicite à nouveau pour son élection.

M. le Président Antoine Eichelberger relève que le procès-verbal de cette séance de Bureau a été envoyé en même temps que les autres documents utiles au Conseil communal du jour.

Pour terminer, il indique que l'organisation des deux événements annoncés en décembre 2022 se poursuit, à savoir :

- La matinée du samedi 22 avril 2023 pour la visite des installations communales ;
- Le vendredi 23 juin 2023 pour le souper du Conseil communal.

Le Bureau reviendra prochainement sur ce sujet afin de fournir de plus amples informations.

## 7. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Antoine Eichelberger demande aux différents délégués des Conseils intercommunaux de bien vouloir s'exprimer devant l'assemblée.

### 7.1. ORPC

Le délégué n'a pas de communication à transmettre à l'assemblée.

### 7.2. ASEL

Le délégué n'a pas de communication à transmettre à l'assemblée.

### 7.3. ASIJ

Le délégué n'a pas de communication à transmettre à l'assemblée.

## 8. PRÉAVIS N° 01/2023 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR UNE ÉTUDE GÉOPHYSIQUE ET LE FORAGE DE RECONNAISSANCE D'UN NOUVEAU SITE POTENTIEL DE CAPTAGE

M. le Président Antoine Eichelberger invite le rapporteur M. le Conseiller Philippe Matter à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

### **Conclusions**

*Si les achats d'eau à Lausanne ne sont pas remis en question, nous devons néanmoins assurer dans la mesure du possible notre indépendance dans la distribution de l'eau à nos concitoyens. Ce nouveau captage permettra un approvisionnement plus régulier et de bonne qualité. C'est pourquoi le présent préavis a été accepté à l'unanimité des membres de notre Commission. Cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :*

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 193'000.00 HT (cent nonante-trois mille francs) pour la réalisation de l'étude et des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé ;*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie le rapporteur pour la lecture du rapport ainsi que la Commission ad hoc pour le travail réalisé.

Il invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

### **Conclusions**

*Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La COFIN vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :*

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 193'000.00 (cent nonante-trois mille francs) pour la réalisation de l'étude et des travaux décrits dans le préavis ;*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé ;*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie la Commission des finances ainsi que son rapporteur et ouvre la discussion.

### Intervention de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique, au moyen de deux images projetées à l'écran, voir annexes au procès-verbal, pourquoi la Municipalité a décidé de prospecter : le territoire de la commune présente de fortes chances de trouver de l'eau.

La première image montre que Savigny est traversée par trois failles relativement importantes, deux proches l'une de l'autre et une troisième plus éloignée. La prospection aura lieu à l'endroit des deux failles proches.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat détaille la deuxième image en relevant qu'il n'est bien entendu pas hydrogéologue. Cette image explique l'étude hydroélectrique à venir, la partie du territoire où des études ont déjà été menées, avec en bas la résistivité du sol en fonction de la qualité du sous-sol au niveau de la roche ou de la molasse.

Il termine en espérant qu'avec ses explications, le dossier s'avérera plus clair pour tous.

#### Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier trouve réjouissant l'effort de la Municipalité au travers de son préavis 01/2023. Il salue sa volonté de rechercher et d'améliorer l'autonomie de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la commune.

Il souligne que le rapport de la Commission ad hoc rappelle d'ailleurs au point II « Considérations générales » un ancien préavis de 2007 qui stipulait que la commune devrait continuer à rechercher les opportunités de nouveaux captages ainsi qu'inciter activement les initiatives d'économies d'eau.

En effet, il est non seulement important d'approvisionner la commune en eau mais également de prendre soin de l'eau existante.

M. le Conseiller Peter Weier donne quelques exemples :

- Recherches actives de fuites existant dans le réseau ;
- Incitations à la population d'économiser l'eau potable ;
- Lors de constructions, incitation à installer des réservoirs de récupération d'eau de pluie, y compris pour les grands immeubles, pour arroser ou pourquoi pas pour les toilettes dans la mesure où des techniques existent.

Il termine en indiquant que la Municipalité pourrait envisager d'alléger les procédures d'autorisation, favorisant ainsi ce genre d'installations.

#### Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat prend note des remarques de M. le Conseiller Peter Weier. En ce qui concerne les économies d'eau, il rappelle qu'à chaque période de sécheresse, il émet des avis à la population afin de la rendre attentive. La Municipalité pourrait afficher des interdictions avec des amendes pour les citoyens qui ne les respecteraient pas. Elle préfère cependant s'en tenir à des recommandations.

Quant à la recherche de nouveaux captages, M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique qu'ils sont nécessaires car il serait avantageux d'avoir des captages granitaires à des profondeurs relativement faibles. Ces dernières années ont démontré qu'ils se tarissent assez rapidement, preuve en est qu'à l'heure actuelle, les sources sont déjà en diminution en raison d'une période neigeuse très courte et pratiquement aucune précipitation.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat termine en indiquant que la recherche d'un nouveau site potentiel de captage favoriserait une situation plus pérenne. Tel qu'il l'a mentionné en Commission, il est probable qu'une recherche d'eau portera ses fruits, avec le risque toutefois à prendre en considération que l'eau trouvée ne soit pas utilisable.

#### Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour questionne d'un point de vue technique s'il n'existe pas déjà, au voisinage des deux sites qui vont être prospectés, des forages effectués ces dernières années dans le cadre d'installations de pompes à chaleur géothermiques, avec des profondeurs généralement équivalentes de 150 à 200m, lesquels fourniraient des indications utiles sur la nature du sous-sol, comme par exemple le type de roche et d'eau. Il pense en particulier au site de la Claiè-aux-Moines, proche d'habitations, et indique que le géologue cantonal pourrait certainement renseigner la Municipalité à ce sujet.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pour sa question et répond que les forages réalisés pour les pompes à chaleur n'ont rien à voir avec les captages projetés. En effet, ceux-ci ne seront absolument pas réalisés dans les zones habitées mais suivront une faille bien spécifique, possible d'être décalée de 10 à 30m. Les sondes géothermiques quant à elles doivent justement éviter de pénétrer dans ces zones-là.

Intervention de Mme la Conseillère Daphnée Schäppi

Mme la Conseillère Daphnée Schäppi demande si la Municipalité peut évaluer le coût de raccordement, dans un deuxième temps, de la source d'eau potable éventuellement trouvée.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'il n'est malheureusement pas possible de chiffrer ces travaux futurs. En effet, cela dépendra du débit qu'il sera possible d'obtenir ainsi que de la qualité de l'eau obtenue après traitement. Il est donc prématuré d'indiquer un chiffre à l'heure actuelle, ne sachant pas si le coût serait de CHF 450'000.00 ou même d'un million.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des conclusions du préavis municipal n° 01/2023.

**Conclusions**

*En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :*

**LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY**

- *Vu le préavis municipal n° 01/2023 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

**DÉCIDE :**

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 193'000.00 HT (cent nonante-trois mille francs) pour la réalisation de l'étude et des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Antoine Eichelberger soumet le préavis n° 01/2023 au vote.  
Il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

## 9. PRÉAVIS N° 02/2023 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Président Antoine Eichelberger invite le rapporteur de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Nikola Tomic, à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport.

### **Conclusions**

*À l'unanimité, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :*

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 245'000.00 TTC (deux cent quarante-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé ;*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission ad hoc pour le travail effectué.

Il invite le rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport.

### **Conclusions**

*Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La COFIN vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :*

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 245'000.00 (deux cent quarante-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux décrits dans le préavis ;*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé ;*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie la Commission des finances ainsi que son rapporteur et ouvre la discussion.

### Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour tient tout d'abord à saluer la démarche de la Municipalité et le travail effectué sur ce dossier par Mme la Municipale Nicole Félix et son prédécesseur.

Il mentionne que l'assainissement de l'éclairage public constitue un bon pas, dans la bonne direction.

En effet, il conduira à des économies d'énergie, donc à des économies financières, et in fine à un effet bénéfique pour le climat. C'est du reste l'une des 21 actions suggérées dans la démarche PECC, fiche n° 12.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pose cependant deux questions.

1. Le préavis mentionne un potentiel d'économie de 60%, mais à quoi cela correspond-il en chiffres absolus ? S'applique-t-il à la facture d'électricité, ce qui ferait alors pour la facture 2021 d'un montant d'environ CHF 23'000.00 une économie de CHF 13'800.00, et pour cette année 2023, avec des coûts d'électricité augmentés à env. 60%, une économie d'environ CHF 22'000.00 ?

À ce stade du projet, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour regrette que la Municipalité n'ait pas profité d'élargir la réflexion, à l'instar de la commune de Bourg-en-Lavaux par exemple. Cette commune a élaboré un « Plan lumière » abordant non seulement les aspects énergétiques et financiers, mais également l'évaluation des nuisances importantes de l'éclairage public, notamment son impact sur l'environnement faune et flore et l'être humain. Conscient que le concept « Plan lumière » est récent, il note que la démarche effectuée par Bourg-en-Lavaux a été plébiscitée par le Conseil communal et a rencontré un grand succès auprès de la population.

2. Les travaux d'assainissement faisant l'objet du préavis 02/2023 ne préféraient-ils pas une éventuelle démarche future analogue de la commune, c'est-à-dire visant à diminuer les nuisances de l'éclairage ? M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pense notamment par exemple aux technologies suivantes, non abordées dans ce préavis :
  - Diminuer la pollution lumineuse en diminuant le halo par des réverbères plus bas ou plus rapprochés, des têtes de lumière offrant un faisceau plus dirigé ;
  - Contrôler l'intensité de lumière de certains luminaires au moyen de capteurs de mouvement appelés dimming ;
  - Choix d'une température de lumière encore plus chaude que 3'000 degrés kelvins, soit du blanc chaud, voire jaune-orange.

Concrètement : avant de changer les têtes de lumière des réverbères existants, ne devrait-on pas se poser la question de leur adéquation quant à leur hauteur ou leur surface éclairée entre autres ?

#### Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix demande la projection de son document à l'écran, voir annexe au procès-verbal. Pour répondre à la vaste question de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour, elle informe que deux études ont déjà été menées, la première par le bureau d'ingénieurs Urbaplan, lequel avait analysé la lumière à Savigny et les différents types de lumière utilisés, et la deuxième, subventionnée par l'Etat de Vaud qui montrait les économies possibles.

En ce qui concerne l'économie de 60% projetée, Mme la Municipale Nicole Félix rappelle qu'elle est mesurée en kilowatts. Pour l'instant, elle ne peut pas encore la certifier puisque que le prix de l'électricité varie régulièrement. Il s'agit d'un chiffre évalué lors de l'étude de l'éclairage public réalisée en 2019 par son prédécesseur M. Gilbert Regamey. Aujourd'hui, les luminaires retenus seront encore plus économes en énergie que ceux estimés à l'époque. L'étude était arrivée à ce chiffre avec un abaissement autonome de 50% pendant quatre heures.

La Municipalité souhaite faire encore mieux que 50% d'abaissement nocturne et pendant plus d'heures, ceci parce que les luminaires choisis permettent d'avoir cinq paliers de programmation. Elle espère même dépasser les 60% projetés mais souligne que le résultat de la consommation économisée ne sera connu qu'en 2024.

Concernant la composition de la lumière et l'étude du « Plan lumière » en général, Mme la Municipale Nicole Félix confirme qu'effectivement, la Municipalité n'a pas réalisé une troisième étude. Cependant et en interne, plusieurs pistes ont été travaillées et réfléchies. Dans un premier temps, l'option envisagée était de supprimer l'éclairage public en dehors des grands axes routiers c'est-à-dire que seul le village aurait encore été éclairé.

Après réflexion, la Municipalité a préféré maintenir l'éclairage afin de privilégier la sécurité de la population et des automobilistes. En effet, la commune est très étendue, avec de nombreux carrefours, et souvent sujette au brouillard.

Mme la Municipale Nicole Félix donne l'exemple suivant : « Si vous vous trouvez sur la route de Lutry et que vous voulez remonter sur la route des Miguettes, il serait difficile de voir l'embranchement sans éclairage public ».

Quant à la limitation des dégâts, Mme la Municipale Nicole Félix montre au moyen de son document projeté la composition d'une ampoule au sodium. La lumière blanche est composée de trois couleurs principales, le vert, le rouge et le bleu. Par exemple, une ampoule au sodium avec beaucoup de jaune et de rouge diffuse une lumière orangée.

Les ampoules LED ont une répartition différente des couleurs ; une ampoule à 4'000 ou 5'000 kelvins présente un pic de bleu énorme. Ces ampoules sont d'ailleurs maintenant interdites en Europe.

Le projet préconise une ampoule LED à 3'000 kelvins. L'illustration montre que le bleu y est moins présent. Mme la Municipale Nicole Félix explique qu'il serait possible de diminuer jusqu'à 2'200 kelvins mais l'ampoule produirait alors un plus faible rendement. Pour avoir la même qualité d'éclairage, il faudrait consommer plus d'énergie ce qui ne serait pas économe. Le but recherché est d'économiser de l'électricité tout en ayant une qualité d'éclairage correcte. De plus, elle souligne que plus le bleu est diminué, plus la visibilité est entravée. Les personnes qui seraient par exemple habillées en vert seraient vus gris sous les réverbères par les automobilistes, diminuant ainsi la sécurité.

En ce qui concerne le changement de hauteur des réverbères, Mme la Municipale Nicole Félix indique que la Municipalité a considéré le projet dans sa globalité. Le coût du projet aurait augmenté et cela aurait engendré une production de déchets supplémentaires. La solution retenue est un bon compromis afin d'assurer la sécurité de la population, de limiter le coût d'investissement et les dégâts aux insectes en choisissant une lumière avec moins de composante bleue.

#### Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin intervient sur la gestion à distance laquelle permet de varier la luminosité des candélabres en fonction des besoins. Le préavis indique « La programmation est effectuée sur un portail web qui permet d'accéder et de programmer individuellement chaque luminaire ». Elle pense que si cette manière de procéder présente un avantage évident, elle appelle les questions suivantes afin d'utiliser efficacement cette possibilité :

- Comment est prévu cette gestion à distance ?
- Une analyse du réseau est-elle prévue, régulièrement, une fois par année, au début puis tous les 2-3 ans par la suite ?
- Un logiciel de gestion permet-il le paramétrage fin ?
- Ce paramétrage sera-t-il effectué par la personne chargée du logiciel ?
- Les adaptations se feront-elles à l'échelle d'un quartier ou est-ce que les riverains du quartier seront invités à se prononcer ?
- Par qui le travail sur le portail web sera-t-il réalisé, par une ou plusieurs personnes ?
- La commune dispose-t-elle des moyens suffisants pour s'en occuper ?

#### Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix remercie Mme la Conseillère Josée Martin pour toutes ses questions intéressantes. Elle explique qu'il s'agit d'un portail web et complète le rapport de la Commission ad hoc : les têtes choisies, soit le modèle IZYLUM Schröder, sont en données libres. La commune mandatera un fournisseur avec lequel elle ne sera pas liée en cas de faillite ou de volonté de le changer. Les données émises par les luminaires ne seront pas bloquées. Elle illustre son explication en disant que ce n'est pas comme un portail BCV NET avec lequel il est impossible de se connecter à la Raiffeisen ou inversement.

Dans un premier temps, une analyse de la situation sera réalisée avec le mandataire afin de déterminer les besoins en particulier :

- Comment seront éclairés les quartiers ?
- À quelle puissance ?
- Quel abaissement nocturne ?
- Combien de paliers, le premier à 22h, puis à 50% après le dernier bus, puis encore plus bas pour quasiment éteindre pendant la nuit avec plus que 10 ou 20% ?

La programmation de base, effectuée avec le mandataire, pourra être adaptée selon les besoins, le but n'étant pas non plus de se connecter au portail web tous les jours. Mme la Municipale Nicole Félix plaisante en disant que si Mme la Conseillère Josée Martin l'embête au Conseil communal, elle ne va pas lui mettre plein de lumière dans sa chambre ou au contraire la lui couper pour qu'elle se torde le pied en rentrant chez elle.

En revanche et en cas de pénurie d'électricité l'hiver prochain, il sera possible de s'adapter. La lumière pourra être simplement coupée ou alors allumée juste pour une manifestation à Savigny telle qu'un marché de Noël. L'avantage du nouveau système permettra une programmation qui n'existe pas actuellement.

Mme la Municipale Nicole Félix termine en indiquant qu'un employé communal et elle-même seront formés sur cette installation au fonctionnement relativement simple, selon la démonstration à laquelle elle a assisté. En cas de doute, le mandataire pourra toujours les aider à revoir la programmation. Puis elle répète que l'idée n'est pas de s'amuser chaque matin avec le portail web. Ainsi, le personnel est suffisant et il n'y aura pas besoin d'engager un nouvel employé communal. Elle espère avoir répondu à toutes les questions.

#### Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier souhaite connaître la durée d'utilisation de la gestion à distance. Il rappelle que les panneaux d'information en entrée du village ne fonctionnent plus en raison de leur obsolescence. Ainsi, il questionne sur l'éventuelle garantie donnée par le prestataire quant au nombre d'années d'utilisation du système.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix explique que le modèle de télégestion communique avec les lampadaires au moyen de la 3G, 4G ou 5G, ce qui assure une certaine longévité. Il s'agit d'un système de maîtres et esclaves : un lampadaire reçoit l'information du portail de télégestion et la transmet par WiFi à une dizaine de lampadaires.

Quant à la durée de vie des lampadaires, elle est estimée à vingt ans actuellement.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet questionne Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny. Avec sa place au canton, il estime qu'elle devrait être au courant des subsides octroyés pour un tel projet.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond en souriant n'être pas encore au canton mais au Grand Conseil, n'étant pas non plus celle qui décide d'allouer des subventions aux communes. Plus sérieusement, elle informe qu'une subvention a été obtenue dans le cadre de l'étude menée, donc pas au niveau de l'achat des luminaires qui sont à la charge des communes. Dans le Plan climat, 200 millions de francs seront alloués pour notamment tout ce qui touche à l'assainissement énergétique, sans toutefois que des détails n'aient été formulés quant à comment exactement ces 200 millions de francs seront attribués, à voir si un volet supplémentaire concernant l'éclairage public y sera intégré.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour demande quel est le pourcentage de luminaires qui ne seront pas encore pris en charge par la télégestion lorsque le projet sera réalisé. En effet, il a compris qu'un certain nombre de lampadaires ne seront pas gérables à distance.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond qu'actuellement, il y a 302 points lumineux sur l'ensemble de la commune. 193 nouveaux points lumineux LED seront installés et les LED existants sans abaissement ni télégestion seront adaptés.

Par conséquent, une fois les travaux réalisés, il y aura 271 points lumineux télégérés. Les points lumineux non inclus seront des lampadaires solaires tels que ceux des places de jeux, les bornes de la route du Grenet ou les projecteurs de l'église qui relèvent du dicastère de M. le Municipal Daniel Métraux. Quelques points seulement resteront sans télégestion.

Mme la Municipale Nicole Félix insiste sur le fait que la majorité de l'éclairage de l'ensemble du territoire communal est concernée par ce projet. S'étant éventuellement mal exprimée en séance de Commission ad hoc, elle donne des précisions quant au forfait d'électricité.

Actuellement, certains endroits sont dotés de compteurs électriques avec une facture d'électricité précise. Comme chacun le sait, la commune est très vaste et il est difficile de faire en sorte que chaque point lumineux passe sur une armoire électrique avec un compteur. C'est la raison pour laquelle il reste un forfait regroupant un certain nombre de mâts connectés. Avec l'installation de deux armoires électriques supplémentaires, ce forfait va encore diminuer. En effet et pour l'instant, le forfait est calculé selon la puissance connectée de chaque luminaire.

Une fois les travaux réalisés, cette puissance va changer avec le remplacement par exemple des 150 watts par des 30 LED à 47 watts. Au final, certains réverbères auront des 10 LED avec une puissance connectée de 17 watts, des 20 LED à 32 watts et des 30 LED à 47 watts. À noter que les réverbères actuels sont entre 70 et 250 watts. Au beamer sont projetés les nouvelles têtes retenues, les mâts eux-mêmes demeurant inchangés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des conclusions du préavis 02/2023.

### **Conclusions**

*En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :*

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 02/2023 du 3 janvier 2023 ;*
- *Oùï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

#### DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 245'000.00 TTC (deux cent quarante-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Antoine Eichelberger soumet le préavis n° 02/2023 au vote.

Il est accepté à une très large majorité, avec 51 voix pour, une contre et une abstention.

## **10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **10.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny**

#### Label Cyber-safe

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny se réjouit tout d'abord de réitérer l'information comme quoi la commune de Savigny a obtenu le Label Cyber-safe.ch, suite à l'audit de ce début du mois de février.

Pour rappel, ce label récompense les organisations qui ont mis en place une gestion responsable de leur cybersécurité. Il témoigne d'une approche proactive des risques informatiques et atteste de la mise en œuvre des mesures concrètes exigées par le label.

Ce travail effectué tout au long de l'année 2022 est récompensé puisque la commune de Savigny est une des communes qui l'a obtenu du premier coup, ce qui s'avère être assez exceptionnel.

#### Coop définitive

Concernant les travaux de la Coop définitive, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny annonce qu'ils devraient commencer en mars de cette année par la démolition des bâtiments. À ce stade, Coop immobilier n'a pas encore communiqué de date exacte mais la population sera informée par le biais du site internet dès que Coop Immobilier aura fourni des précisions supplémentaires.

#### PECC

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe qu'à titre de première étape, la Municipalité a finalisé le document « tableau de bord » faisant état du bilan carbone sur son territoire. Cet outil a pour objectif d'aider les communes du canton de Vaud à mesurer son bilan carbone afin de mettre en avant les sources principales d'émissions de gaz à effet de serre émises sur le territoire communal. Ce n'est pas un monitoring annuel des émissions et de l'efficacité de la mise en place de politiques publiques et de leurs effets sur les émissions de gaz à effet de serre. En effet, il s'agit d'un bilan carbone simplifié qui permet d'effectuer une « photographie » de ses émissions et d'aider à la priorisation d'actions de réduction.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine en informant qu'une prochaine séance avec le bureau Eqlusion sera fixée afin de déterminer la suite de la procédure, notamment de quelle manière la population sera impliquée dans ce projet.

## **10.2 M. le Municipal Daniel Métraux**

#### Bâtiments

M. le Municipal Daniel Métraux relève que de nombreuses déprédations ont eu lieu au complexe scolaire et au Forum durant les fêtes de fin d'année et au début du mois de janvier. La police, en partenariat avec la gendarmerie, a intensifié les contrôles et les discussions avec un groupe de jeunes de la région afin de trouver avec eux une solution dans le but de tenter de faire diminuer les dégâts. Il remercie la police et la gendarmerie pour le travail effectué ensemble. Chacune et chacun aura relevé leur présence accrue à Savigny ces derniers temps, due aux déprédations précitées.

#### Installations sportives

M. le Municipal Daniel Métraux informe qu'au vu des bonnes conditions météorologiques, les travaux ont déjà pu reprendre en février. La pose des cheminements piétonniers qui vont rejoindre les installations sportives est presque terminée. Si la météo continue à rester clémente et aux environs de 15 degrés, il sera possible de poser les couches de finition pour les terrains synthétiques de sport ainsi que le tartan assez rapidement.

### 10.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

#### Réservoir des Planches

M. le Municipal Jean-Claude Rochat indique que les travaux ont repris à mi-janvier. Si tout va bien, le réservoir ou plus précisément la station de pompage sera remise en fonction début mars, voire mi-mars au plus tard.

#### Préavis 01/2023

M. le Municipal Jean-Claude Rochat tient à remercier le Conseil communal pour la confiance témoignée quant au préavis pour la recherche d'eau sur le territoire car il s'agit à son avis d'un élément important pour tous.

#### Risques de pénurie

M. le Municipal Jean-Claude Rochat transmet quelques informations concernant les risques de pénurie. La Municipalité a dû remplir des questionnaires transmis par le canton, la DGE pour les eaux usées et l'OFCO pour l'eau potable. Ces questionnaires demandaient les mesures ainsi que les risques encourus suite à un délestage ou un blackout.

Pour l'eau potable, M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique que Savigny n'a pas trop de souci à se faire dans la mesure où son réservoir permet d'alimenter la population pendant deux jours au minimum. Seul bémol, en cas d'incendie important, la gestion deviendrait plus difficile. La commune devra ainsi probablement faire l'acquisition d'un groupe électrogène mobile qui permettrait d'alimenter le pompage et le remplissage du réservoir.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique ensuite que le plus gros problème serait l'épuration, écoulée dans un ruisseau avec très peu de dilution. Si la STEP est interrompue au niveau de son alimentation électrique, les eaux usées sont déversées au bout d'une heure, ce qui n'est bien entendu pas très bon pour la biodiversité. Il précise cependant qu'il en est de même pour toutes les STEP.

La DGE demande par conséquent à Savigny de prendre des mesures, soit de se doter d'une alimentation de secours sur la STEP. La Municipalité a anticipé cette demande avec un investissement d'ores et déjà prévu au budget.

#### Panneaux photovoltaïques sur la STEP

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe que ce projet arrive enfin à bout touchant. Un préavis sera éventuellement déposé pour le Conseil communal du mois de juin 2023.

À titre d'anecdote, il relève que la demande préalable déposée au canton avait été suivie d'une réponse négative de la DGTL, pour une raison d'intégration au paysage. Cependant, il a reçu le jour même du Conseil communal un avis favorable suite à une discussion au sein de la DGTL. Ce dossier est donc à suivre.

### 10.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann indique n'avoir aucune communication à formuler.

## 10.5 Mme la Municipale Nicole Félix

### Préavis 02/2023

Mme la Municipale Nicole Félix remercie le Conseil communal pour la confiance accordée quant à l'acceptation de ce préavis et les questions intéressantes posées concernant l'éclairage public. En effet, ce préavis permettra de concilier à la fois les besoins en sécurité et des économies d'énergie. Elle se réjouit de mener à bien ce projet débuté par son prédécesseur M. Gilbert Regamey.

### Hangar des Gavardes

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur ce projet également commencé par son prédécesseur M. Gilbert Regamey. Le décompte final du préavis 05/2020, soit la démolition et la construction du nouvel hangar, a été bouclé. Le montant de l'investissement accordé par le Conseil communal s'élevait à CHF 1'475'000.00, le montant global est de CHF 1'292'770.00, soit une économie de CHF 182'230.00. Le montant définitif est amorti dès 2022 sur 30 ans.

### Nomination d'un huissier remplaçant

Tel qu'annoncé par M. le Président Antoine Eichelberger en début de séance, la Municipalité a nommé M. Sébastien Anken huissier remplaçant, M. Joris Cornut ayant demandé à être relevé de ses fonctions. Mme la Municipale Nicole Félix le remercie d'avoir officié pendant toutes ces années.

### Déprédations

Mme la Municipale Nicole Félix relève, tout comme l'a fait précédemment M. le Municipal Daniel Métraux, les nombreuses déprédations commises à plusieurs reprises ces derniers temps aux arrêts de bus de la Claie-aux-Moines, au centre du village, aux piliers publics ou encore à l'abribus de Publoz ce week-end, sans vouloir allonger davantage sur ce sujet.

M. le Président Antoine Eichelberger remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

## 11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président Antoine Eichelberger passe la parole à l'assemblée.

### Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann demande si, suite à la pollution des sols aux dioxines sur la commune de Lausanne et les communes voisines par son usine du Vallon, des sondages ont été effectués sur la commune de Savigny.

### Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond qu'aucune analyse n'a été effectuée sur la commune dans la mesure où un périmètre de pollution avait été déterminé et Savigny ne se trouvait pas dans ce périmètre. Elle précise qu'il n'y a pas de risque pour la population, même si le risque 0 n'existe jamais.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger remercie l'assemblée pour son engagement ainsi que sa participation à la séance du Conseil communal.

Il souligne se réjouir de retrouver les Conseillères et Conseillers lors de la prochaine séance du Conseil communal qui se tiendra le 19 juin 2023.

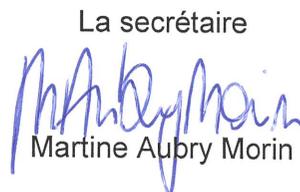
Puis il remercie Mme la Secrétaire du Conseil communal et M. l'huissier pour le travail effectué.

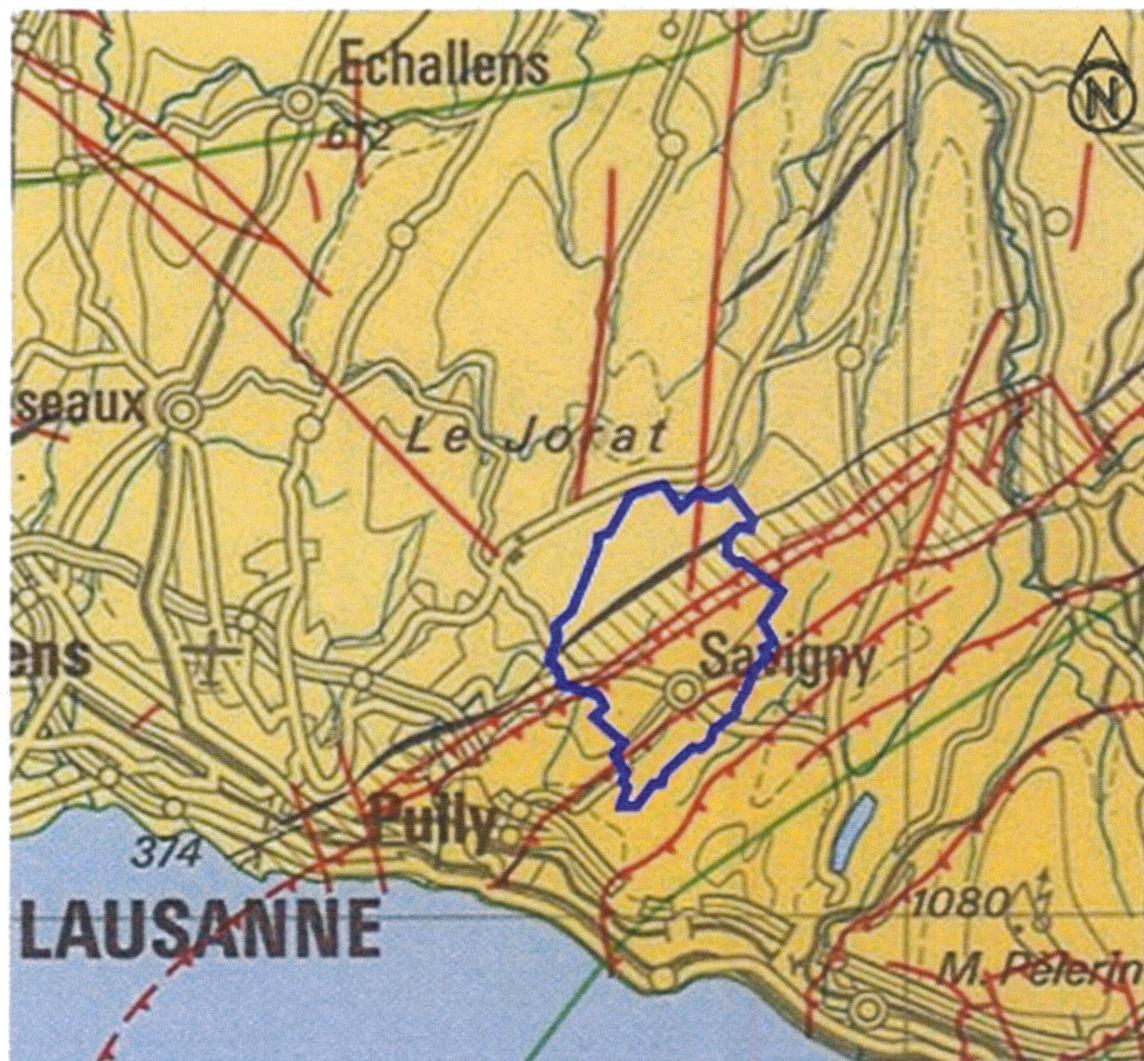
Mme la Secrétaire du Conseil communal procède au contre-appel.

M. le Président Antoine Eichelberger lève la séance à 21h05.

Le président  
  
Antoine Eichelberger



La secrétaire  
  
Martine Aubry Morin



## Légende



M Molasse du plateau

Molasse du plateau plissée et redressée

SM Molasse subalpine



Faïlle (en général)



Faïlle normale tertiaire



Faïlle normale mésozoïque



Chevauchement



Accident tectonique majeur



Anticlinal



Isohypse du toit du Trias



Territoire communal de Savigny

Commune de Savigny

ETUDE POUR L'EXPLOITATION D'UN AQUIFERE  
MOLASSIQUE PROFOND

Synthèse des données  
hydrogéologiques  
1:25'000

LEGENDE

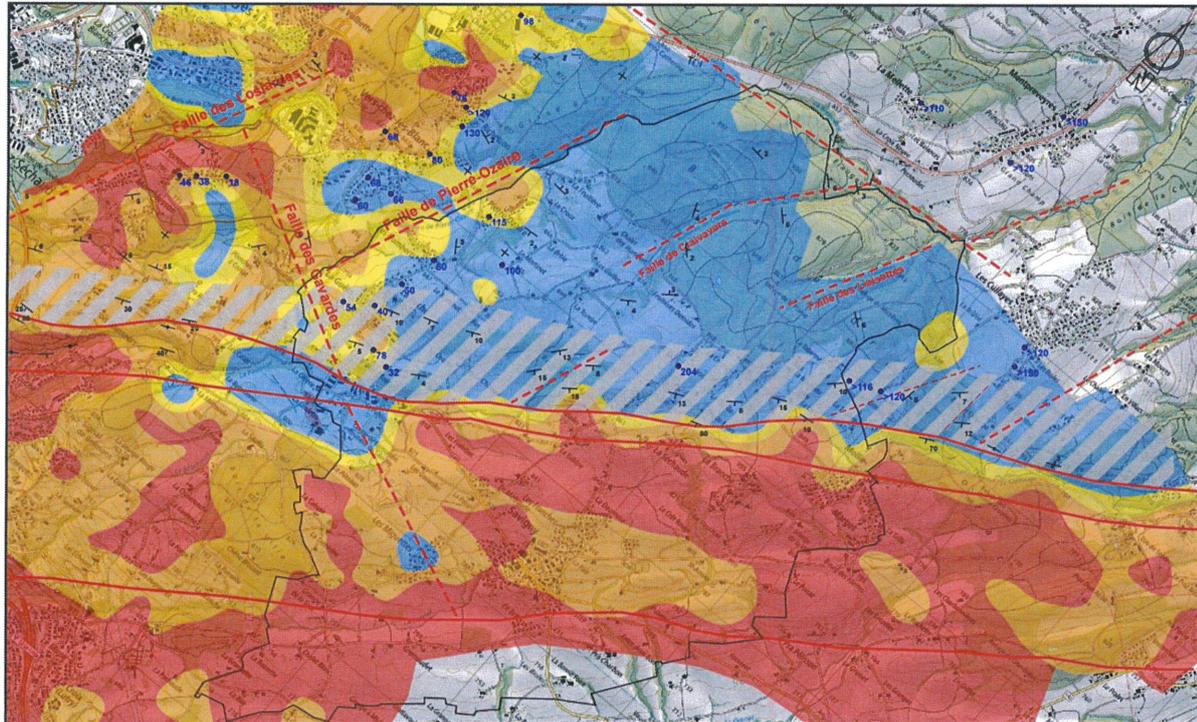
-  Limites du territoire communal
-  Faille
-  Faille supposée
-  Pendage des bancs de la molasse burdigalienne
-  Forage profond avec profondeur de la base de la molasse burdigalienne
-  Extension de la molasse burdigalienne tectonisée

Résistivité électrique

AB=100 m (20 à 25 m de profondeur d'investigation)

(atlas des résistivités électriques apparentes du canton de Vaud)

- |   |               |   |  |
|---|---------------|---|--|
|   | 100-200 ohm/m | → | molasse burdigalienne ou graviers (aquifère) |
|  | 70-100 ohm/m  |   |  |
|  | 35-70 ohm/m   | → | molasse aquitainienne ou moraine (aquiclude) |
|  | < 35 ohm/m    |   |  |

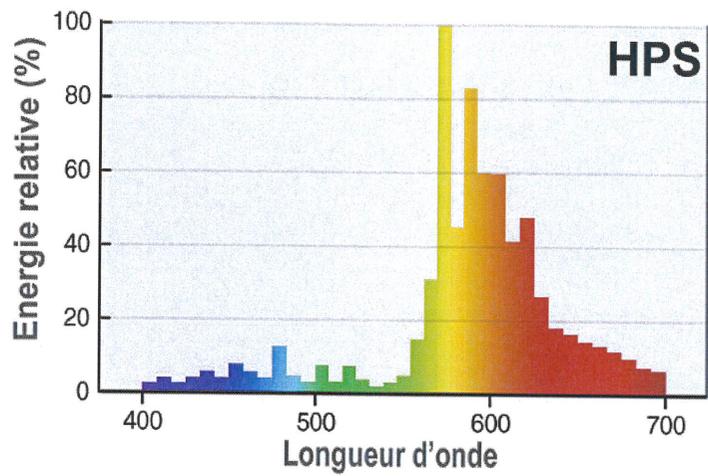


# IZYLUM Schröder



10 LEDs	17.1W
20 LEDs	32.1W
30 LEDs	47.0W

## Composition spectrale de l'émission d'une ampoule sodium



Composition spectrale des émissions des sources à LED en fonction de la température de couleur :

